

ARRÊTÉ
établissant le Tableau Annuel
d'Avancement de Grade
au titre de l'année 2026

Nous, Maire d'Ablon - 14600

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099. du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;

Vu l'arrêté n° A25 030 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu la délibération en date du 2 février 2026 créant un emploi d'Attaché Territorial Principal ;

Vu la délibération n° 14001-2026-012 du 9 mars 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché territorial principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MORÉ née BLONDÉ Anne	Attaché territorial	16 mars 2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Ablon le 16 mars 2026

Le Maire,

Xavier CANU

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le16.....3.....2026

Signature de l'agent :

